

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2013

Le treize septembre deux mil treize à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 5 septembre 2013.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claude FOURNIER, premier Adjoint, Claire GUERINEAU, deuxième Adjoint, Laurence GIRARD, Michèle LEPINE, Jean-Michel MALFROY, Christophe TOUCHET, Claude HELLO, Pierre PATERNE.

Etaient absents et excusés : MM. Jean-Luc BERGER, Jérôme COUDREUSE, Liliane ELY, Guy de DURFORT.

M. Claude HELLO est désigné secrétaire de séance.

Mme Liliane ELY a donné procuration à M. Pierre PATERNE.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013.

Travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles : Avenant n°1 au lot 6

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au lot n°6 « Plomberie – Chauffage » du marché d'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles et de deux logements, d'un montant de 3848,58 € HT (4602,90 € TTC) portant le montant initial du lot de 21 039,07 € HT (25 162,72 € TTC) à 24 887,65 € HT (296 765,63 € TTC).

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer et à émettre le mandat correspondant.

Projet de travaux de l'école publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'est engagé à réaliser des travaux de restructuration et réhabilitation de l'école publique et que M. CUSSOT, architecte au Mans, a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. Le planning d'études prévoit un démarrage des travaux en juillet 2014.

A la demande de certains conseillers, M. CUSSOT a réalisé une étude comparative entre la construction d'une école neuve de 3 classes sur la réserve foncière communale située route d'Asnières et la restructuration de l'école actuelle. Le coût estimatif d'une école neuve s'élève à 721 462,86 € HT contre 500 168,92 € HT soit une différence de 221 293,94 € HT.

Face aux enjeux financiers et aux incertitudes qui planent sur l'avenir de l'école publique dont les effectifs s'établissent à 32 élèves à la rentrée 2013, il propose de réunir en séance privée dans des délais très courts les différents acteurs du projet, le Conseil Municipal, les enseignants, des représentants de parents d'élèves et l'architecte.

Travaux complémentaires de réseaux d'eaux pluviales à Port Etroit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des inondations de maisons au lieu-dit « Port Etroit » ont été causées au printemps par de fortes pluies révélant le mauvais état du réseau d'eaux pluviales

existant et l'absence de bouches d'engouffrement. Il propose donc que dans la continuité des travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales programmés (côté pair), des travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales et de deux bouches d'engouffrement soient engagés. Le devis de l'entreprise GT Canalisations s'établit à 12 144 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer et à faire entreprendre les travaux correspondants.

Vérification périodique des équipements ludiques et sportifs : Convention de groupement de commande

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 8 du code des marchés publics permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commande composé des communes de la Communauté de Communes de Sablé pour la vérification périodique des équipements ludiques et sportifs sur les communes de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De désigner Monsieur le Maire de la ville de Sablé, ou son représentant, coordonnateur du groupement
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les communes de la Communauté de Communes de Sablé.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et autorise donc Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Désignation d'un nom de rue

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de dénommer l'impasse située dans le lotissement des Adriers 2^{ème} tranche, qui dessert 2 maisons.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de dénommer cette voie « Impasse des Pommiers ».

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de la Flèche au sujet de la délibération nommant Mme Stéphanie MONSIMIER au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2013. En effet, il émet des réserves sur la légalité de cette délibération considérant qu'il peut s'agir d'une « nomination pour ordre », ce qui signifie que l'emploi ne répondrait à aucun besoin de la collectivité. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien sûr d'un emploi réel, les fonctions occupées par Madame MONSIMIER étant très clairement définies (encadrement du temps de restauration scolaire, entretien des locaux communaux, encadrement des temps d'animations pédagogiques). Une réponse a été faite dans ce sens aux services préfectoraux.

↳ Monsieur FOURNIER précise que les entrées des propriétés des Places « route d'Asnières » ont été reprises par les services techniques de la Communauté de Communes et réalisées en enduit bi-couche pour assurer leur stabilité.

- ↳ Madame GUERINEAU et Monsieur FOURNIER dresse le bilan du chantier de jeunes bénévoles internationaux de l'association Concordia. Le mur séparant le pré du presbytère et la propriété a été entièrement repris.
- ↳ Monsieur FOURNIER informe le Conseil Municipal que le sablage du terrain de football a été réalisé par l'entreprise STAR au mois de juin. La reprise du fossé entre le terrain d'entraînement et le terrain d'honneur va être très prochainement effectuée.
- ↳ Monsieur le Maire rappelle que la visite du chantier LGV aura lieu le mercredi 14 septembre. Le rendez-vous est fixé à 14 heures sur la base de vie de Poillé.
- ↳ Madame GUERINEAU que la commission « journal communal » sera très prochainement réunie afin de préparer une feuille d'informations destinée à la population.
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. CLEMENT, propriétaire d'un bâtiment dans la zone artisanale, rue du Clos Chauvin, a pris rendez-vous afin d'évoquer l'avenir de ce local aujourd'hui vide.
- ↳ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association « Houlala Compagnie » qui installera son chapiteau sur la réserve foncière de la commune et proposera des animations aux écoles et associations. Afin de ne pas cumuler les subventions avec la communauté de communes de Sablé, il sursoit à cette décision afin d'obtenir des renseignements complémentaires quant au financement de ces prestations artistiques.
- ↳ Madame GIRARD signale que de très nombreux enfants empruntent les bus scolaires chaque matin à partir de la Place des Vignes. L'abribus ne peut plus accueillir autant d'enfants. Monsieur le Maire propose donc d'étudier le remplacement de l'abribus actuel par un abribus plus grand ou l'adjonction d'un nouvel abribus couplé à l'existant. Elle signale par ailleurs que, face à cette affluence, certains enfants voyagent debout dans les cars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

La prochaine séance est fixée au vendredi 11 octobre 2013 à 20 heures.